

Communiqué

Bruxelles, le 8 mai 2009

Netwerk Vlaanderen, Vrede, Vredesactie, Friends of the Earth Vlaanderen & Brussel,
Réseau Financement Alternatif

Des investisseurs soucieux envoient un huissier chez Reynders *Investir dans des armes à sous-munitions et des mines antipersonnel reste possible malgré l'interdiction décidée il y a deux ans.*

Le 1^{er} mai 2007, le Parlement fédéral belge votait à l'unanimité une loi interdisant les investissements dans les mines antipersonnel et les armes à sous-munitions. Deux années plus tard, la loi est toujours bafouée. Fortis, Dexia, Delta Lloyd, Citibank et la banque Degroof proposent des fonds qui investissent dans des sociétés productrices d'armes à sous-munitions et de mines antipersonnel. C'est ce qui ressort d'une enquête de Netwerk Vlaanderen sur le sujet. C'est pourquoi des organisations de paix et des investisseurs soucieux envoient ce vendredi un huissier chez le ministre des Finances Didier Reynders. Aussi longtemps que celui-ci tardera à produire un arrêté royal rendant la loi opérationnelle, des particuliers et des institutions courent le risque que leurs investissements enfreignent la loi.

Pionnière

La loi belge de 2007 est une première mondiale. La Belgique est en effet le premier pays à avoir instauré une interdiction d'investir dans des sociétés produisant des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions. De cette façon, le législateur belge envoyait un signal fort contre l'usage de ces armes controversées. Et pour cause, leurs victimes sont principalement des civils, et cela, parfois bien des années après la fin de tout conflit.

Investissements illégaux

Deux ans plus tard, la loi n'est toujours pas appliquée. La nouvelle étude de Netwerk Vlaanderen établit que différentes banques proposent des fonds d'investissement finançant des producteurs d'armes à sous-munitions. Citons Fortis Banque, Dexia, Delta Lloyd, Citibank et la banque Degroof. Cette dernière, à titre d'exemple, fait la promotion du "Degroof Global International Flexible Fund", qui détient 454 254 € de parts dans General Dynamics. Cette société américaine produit des composants essentiels des sous-munitions CBU-97. Fortis et Dexia proposent le Parvest Balanced (Euro) fonds, qui investit dans le producteur de sous-munitions Lockheed Martin. En somme, les banques qui proposent ces fonds rendent possibles des investissements illégaux.

Pas de liste, pas de contrôle

Cette dérive a le mérite de démontrer que la mise en oeuvre de la loi laisse à désirer. Ceci est en grande partie dû au fait que le ministre des Finances, Didier Reynders, n'a pas produit l'arrêté royal nécessaire. En effet, la loi prévoit que le gouvernement produise une liste des entreprises concernées par la production d'armes à sous-munitions et de mines antipersonnel. Une telle liste (dite « liste noire ») devait être publiée au plus tard le 1^{er} mai 2008. Or jusqu'à présent, point de liste noire en vue. De ce fait, le contrôle du respect de la loi reste problématique : comment doit-il être organisé ? Par qui ? Le flou reste total. Il n'est donc pas étonnant de trouver des investissements illégaux sur le marché belge.

Le ministre Reynders pris en défaut

Nonobstant ce flou juridique, tous les investisseurs belges sont tenus depuis le 27 avril 2007 de respecter l'interdiction de financement des producteurs de mines antipersonnel et d'armes à sous-munitions. C'est pourquoi des investisseurs belges expriment leur inquiétude : ils courent à présent le risque de contrevenir involontairement à la loi. D'où l'initiative prise par certains d'entre eux d'envoyer un huissier chez le ministre Reynders pour le prendre en défaut. Voici ce que déclare un de ces

investisseurs : « Nous demandons que la liste des entreprises concernées soit produite endéans les 14 jours et que le contrôle autant que la mise en oeuvre de la loi soit fixés le plus vite possible. Nous espérons ainsi envoyer un signal clair : que le ministre Reynders mette fin aux investissements illégaux ».

Fin du communiqué

En annexe : dossier de Netwerk Vlaanderen réalisé en mai 2009
Bezorgde belegger Tjeu Tijskens: 0487/16.60.06

Contacts presse :

Netwerk Vlaanderen: Esther Vandenbroucke, 02/201.07.70 – 0498/62.98.71 –
esther@netwerkvlaanderen.be

Réseau Financement Alternatif :

Antoinette Brouyaux, 02/340,08,62 – 0472/27,51,62
antoinette.brouyaux@rfa.be

Laurence Roland : 02/340,08,65 – 0497/51,50,74